

Révision de la politique culturelle du Nouveau-Brunswick

présentation de Marie-Pierre Valay-Nadeau

livrée le 27 septembre 2012 à Moncton

Vice-présidente de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick

Bonjour, je m'appelle Marie-Pierre Valay-Nadeau et je suis une artiste en théâtre. Je suis également travailleuse culturelle, notamment au Festival international du cinéma francophone en Acadie et au festival de danse en Atlantique

Je suis également vice-présidente de l'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick.

Ce soir, j'aimerais vous parler d'un sujet qui m'est cher, une promesse faite par notre gouvernement provincial : la reconnaissance de la profession d'artiste. Une reconnaissance au même titre que les infirmières, les architectes et les ingénieurs.

Cette reconnaissance devient pressante, car le métier ne semble toujours pas respecté. On peut se rappeler les propos récents de certains conseillers municipaux de Saint-Jean qui recommandaient de ne pas payer les artistes pour la création d'une œuvre d'art public.

Pourquoi cette loi? Quelques raisons :

- 15 437\$. C'est le revenu moyen en 2011 que les artistes du Nouveau-Brunswick tirent de leur pratique.
- Le gouvernement et les producteurs de la province ne sont pas tenus de respecter les tarifs minimums recommandés par les associations nationales.
- Les banquiers nous dévisagent quand vient le temps de leur demander un prêt ou une hypothèque. «Vous êtes artiste?» L'artiste n'est souvent pas reconnu comme travailleur indépendant.

Cette reconnaissance légale existe dans d'autres provinces canadiennes : au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en Nouvelle-Écosse.

L'AAAPNB croit qu'il est grand temps que le Nouveau-Brunswick se dote d'une loi et/ou de mesures fiscales, juridiques et sociales pour améliorer et reconnaître la profession et le statut socioéconomique de l'artiste professionnel.le.

En quoi consistent ces lois? Elles définissent la profession et déterminent qui est professionnel et qui ne l'est pas. De plus, elles obligent le gouvernement provincial et les municipalités à respecter les tarifs minimums recommandés par les associations professionnelles, comme ceux de l'Union des artistes, du Front des artistes canadiens (CARFAC), du Director's Guild of Canada, de l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA), etc.

Une loi reconnaissant la profession d'artiste au Nouveau-Brunswick devrait comprendre l'obligation du gouvernement de s'assurer que les artistes aient accès aux outils pour se

faire rémunérer convenablement, soit des contrats types et des conditions minimales d'engagement.

Cette loi permettrait également de souligner la contribution des artistes à la société comme éveilleurs d'esprit et d'ouverture sur le monde, comme passeurs culturels et piliers de la construction identitaire chez les jeunes.

Pour ce faire, l'AAAPNB propose la mise sur pied d'un comité du Premier ministre qui verrait à élaborer cette reconnaissance. Nous recommandons que ce comité bénéficie de l'expertise d'avocats, de fiscalistes et d'artistes.

Pourquoi ne pas préciser dans cette nouvelle loi que les droits d'auteurs ou les bourses de création reçus par les artistes ne soient pas imposables?

Ces mesures qui ne demandent pas d'investissement supplémentaire peuvent contribuer à faire en sorte que la province du Nouveau-Brunswick reste un terreau fertile pour les artistes d'ici et pour encourager les artistes à rester ici.

Formation et développement professionnel

La reconnaissance du statut de l'artiste devrait être accompagnée de mesures sérieuses pour assurer l'épanouissement des artistes, par exemple par le développement professionnel et la formation continue.

Comment? Le gouvernement pourrait appuyer ses partenaires du milieu des arts à développer une concertation à l'échelle de la province pour cibler les besoins qui existent partout dans la province et pour qu'il existe une offre initiale de formation professionnelle pour les artistes et les travailleurs culturels. Également, ces efforts devraient pouvoir permettre aux artistes d'avoir accès à de la formation continue et à des occasions de développement professionnel tout au long de leur carrière. Je crois qu'il est primordial de pouvoir développer à tout âge des nouvelles compétences liées à sa profession.

Les organisations artistiques et culturelles ont toujours un besoin pressant d'une main-d'œuvre qualifiée. Les artistes profitent d'une infrastructure compétente et à l'affût des nouveautés, que ce soit en culture, ou dans tout autre domaine.

L'Association acadienne des artistes professionnel.le.s du Nouveau-Brunswick croit qu'il est primordial de stimuler l'innovation et l'excellence artistique ainsi que de développer la carrière des artistes en les encourageant à rester dans la province.

En terminant, je tiens à vous rappeler qu'en leur donnant des outils, nous pourrions permettre aux artistes de se faire respecter en tant que professionnels et les encourager à s'épanouir au Nouveau-Brunswick.